

Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2020

L'an deux mil vingt

Le vingt-cinq juin à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal de la Commune de CÉBAZAT (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Domaine de la Prade, sous la présidence de M. NEUVY Flavien, Maire de CÉBAZAT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2020.

PRÉSENTS :

Maire : M. NEUVY Flavien.

Adjoints : M. ROSLEY Patrick, Mme CHALUS Jocelyne, M. DA SILVA Tony, Mme AMEIL Pascale, M. DISSARD Andréa, Mme MARQUIE Dominique, M. MOREL Olivier.

Conseillers Municipaux : Mme CHAPUT Yolande, Mme AMEIL Marie-Jeanne, M. FERNANDES José, Mme MOULY Brigitte, Mme FOURNIER Marie-Thé, Mme PAREDES Aldina, Mme PEREIRA DE SOUSA Rosa, M. SOLVIGNON Yves, Mme GANNE Elisabeth, M. OLIVAIN Thierry, Mme LECOUSY Nathalie, Mme SAMPAIO Arminda, M. BAARDMAN-BOGERMAN Fabrice, M. BOYER Cédric, M. LAFORGE Maxime, Mme MOLLAR Caroline, M. REGNIE Steven, M. FENAILLE Gabriel.

PROCURATIONS : M. OLEON Maurice à M. DA SILVA Tony, M. GAAG Dominique à Mme AMEIL Pascale, Mme PELESE Albane à Mme MARQUIE Dominique.

ABSENTS : -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. LAFORGE Maxime.

Nombre de conseillers en exercice : 29

présents : 26

procurations : 3

votants : 29

absent : 0

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

COMPTE RENDU DE DÉLÉGATIONS

Acte a été pris des décisions suivantes, prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de compétences qui lui a été donnée au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance du 11 juin 2020 :

Conventions - Concessions – Contrats – Remboursement de sinistre – Assurances - Régie

- N°DM2020-001 : convention de location d'un emplacement n°17 sur le parking situé Impasse du Pont, à compter du 23 janvier 2020.
- N°DM2020-002 : vente d'une case au columbarium n°100 pour 15 ans.
- N°DM2020-003 : contrat de cession avec DECIBELS PRODUCTIONS pour la représentation du spectacle « Abd Al Malik », le 6 février 2020 à Sémaphore.
- N°DM2020-004 : contrat de cession avec DUNOSE PRODUCTIONS pour la représentation du spectacle de Thomas de Pourquery « Supersonic », le 10 mars 2020 à Sémaphore.
- N°DM2020-005 : contrat de cession avec LES PRODUCTIONS DE L'EXPLORATEUR pour les deux représentations du spectacle « J'ai des doutes », les 11 et 12 février 2020 à Sémaphore.

- N°DM2020-006 : contrat de cession avec l'Association BELFOUR pour la représentation du spectacle « Belfour », le 4 février 2020 à Sémaphore.
- N°DM2020-007 : contrat de cession avec KLAKSON pour la représentation du spectacle « Benoît Paradis Trio », le 27 mars 2020 à Sémaphore.
- N°DM2020-008 : contrat avec l'Association D'ATELAGE DE TRAITS URBAINS pour l'animation du carnaval lors du printemps de Cébazat le 18 avril 2020.
- N°DM2020-009 : contrat d'engagement avec L'HARMONIE DE ROYAT pour l'animation du défilé du carnaval lors du printemps de Cébazat le 18 avril 2020.
- N°DM2020-010 : contrat d'engagement avec L'ORCHESTRE D'HARMONIE LE CENDRE pour l'animation du défilé du carnaval lors du printemps de Cébazat le 18 avril 2020.
- N°DM2020-011 : acceptation du remboursement par la compagnie d'assurance AVIVA relatif au vol avec effraction constaté le 26 novembre 2018 au Domaine de La Prade.
- N°DM2020-012 : contrat de cession avec LES YEUX BOUSSOLES pour la représentation du spectacle de « Lou-Adriane Cassidy », le 27 mars 2020 à Sémaphore.
- N°DM2020-013 : acceptation de l'offre présentée par le cabinet Roux concernant la mission d'expertise préalable en valeur d'assurance des bâtiments et d'une partie du matériel de la Ville.
- N°DM2020-014 : contrat d'engagement avec la Société ART'VERNE PRODUCTION, pour l'intervention de « La fée Malou et Dame Cathy » dans le cadre d'une animation lors du printemps de Cébazat le 18 avril 2020.
- N°DM2020-015 : contrat de cession avec la Compagnie SOUS LA PEAU, pour la représentation du spectacle « Texane », le 6 mai 2020 à Sémaphore.
- N°DM2020-016 : vente d'une case au columbarium n°101 pour 30 ans.
- N°DM2020-017 : résiliation d'une convention de location d'un emplacement n°12 sur le parking situé impasse du Pont à Cébazat, à compter du 1^{er} mai 2020.
- N°DM2020-018 : résiliation d'une convention de location d'un emplacement n°13 sur le parking situé impasse du Pont à Cébazat, à compter du 10 mai 2020.
- N°DM2020-019 : résiliation d'une convention de location d'un emplacement n°8 sur le parking situé impasse du Pont à Cébazat, à compter du 7 juin 2020.
- N°DM2020-020 : convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain à usage de jardin, cadastrée AR n°7, d'environ 300 m², sise 6 impasse des Farges.
- N°DM2020-021 : contrat de cession et avenant avec BLUE LINE PRODUCTIONS pour le spectacle « Flavia Coelho » initialement prévue le 28 mai 2020, reporté au 6 mai 2021 à Sémaphore.
- N°DM2020-022 : avenant au contrat avec la Société SAIGA INFORMATIQUE concernant le logiciel iMuse relatif au service Ecole de Musique.
- N°DM2020-024 : protocole transactionnel avec LA FAMILIA relatif à l'annulation d'un spectacle de « Chloé Lacan » initialement prévue le 19 mai 2020.
- N°DM2020-026 : convention de location d'un emplacement n°8 sur le parking situé Impasse du Pont, à compter du 12 juin 2020.
- N°DM2020-027 : renouvellement d'une concession trentenaire n°128-129.
- N°DM2020-028 : maintien de la régie d'avances auprès du service « Ecole de Musique ».

Marchés Publics

- **n° DM2020-023 : Etude et maîtrise d'œuvre de l'extension du cimetière communal**

Afin d'assurer l'étude et la maîtrise d'œuvre de l'opération d'extension du cimetière communal, le bureau d'études techniques GEOVAL a été sollicité pour la transmission d'une proposition commerciale.

Après l'acceptation de celle-ci, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué pour les montants suivants :

- 7 500 € Hors Taxes pour les missions Diagnostic et Esquisse,
- Taux de rémunération de 5 % sur le montant total des marchés de travaux.

Le marché a été notifié le 26 mai 2020.

- **n°DM2020-025 : Diagnostic toitures bâtiments communaux**

Afin de déterminer le volume des travaux à mettre en œuvre pour assurer la rénovation des toitures de 3 bâtiments communaux (Hôtel de Ville, complexe sportif Jean-Marie-Bellime et verrière de l'enceinte du château au Domaine de la Prade), un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le journal La Montagne, le site internet et le profil d'acheteur de la Ville et des lettres de consultation transmises le 19 février 2020.

À la date limite de réception des offres, fixée au 11 mars 2020 à 12h00, 3 entreprises avaient déposé des dossiers d'offres conformes : E.T.C., Bureau Véritas Solutions et Euclid Ingénierie.

Après analyse des dossiers par les services Commande Publique et Technique, et à la suite d'une phase de négociation, au vu des critères suivants :

Valeur technique : 75%,

Conditions financières : 25%,

Le marché a été attribué à l'entreprise E.T.C., pour un montant de 12 204,29 € hors taxe et notifié le 15 juin 2020.

RESSOURCES HUMAINES

❖ **Déclaration annuelle 2019 dans le cadre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés**

Le Conseil Municipal a pris acte que la Commune satisfait au taux d'emploi de 6 % en faveur des personnes handicapées et assimilées et qu'en conséquence, aucune contribution annuelle ne doit être versée au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique en 2020.

❖ **Recrutements temporaires d'agents contractuels**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a autorisé Monsieur le Maire à recruter temporairement, selon les besoins et conformément aux dispositions indiquées, des agents contractuels, étant bien entendu que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents sont inscrits au budget. Le Conseil Municipal a pris acte qu'à chaque conseil municipal des emplois de contractuels seront ainsi créés.

❖ **Renforts 2020 : accroissements temporaires d'activité - saisonniers**

Le Conseil Municipal a pris acte de la création au sein des services Population/Affaires citoyennes et Enfance Jeunesse des postes de contractuels, aux conditions indiquées et a décidé, À L'UNANIMITÉ, de créer, au sein des services Police Municipale, Enfance-Jeunesse et Ecole de Musique de la Vallée du Bédât des postes de contractuels, aux conditions indiquées.

❖ **Renforts 2020 : agents indisponibles**

Le Conseil Municipal a pris acte de l'ouverture des postes de contractuels au sein des services Entretien, Enfance Jeunesse et Petite Enfance en remplacement d'agents indisponibles.

❖ **Tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 27 mai 2020, À L'UNANIMITÉ, a approuvé la mise à jour du tableau des effectifs selon les modalités exposées.

❖ **Covid-19 : maintien exceptionnel du régime indemnitaire**

Le Conseil Municipal, a approuvé À L'UNANIMITÉ, à titre exceptionnel, sur recommandations de l'Etat, le maintien du régime indemnitaire à effet rétroactif au 17 mars 2020.

URBANISME / TRAVAUX

❖ **Demande de subvention auprès de Clermont Auvergne Métropole au titre du dispositif « CHALEUR + demain » pour le financement d'une étude de faisabilité géothermique pour Sémaphore**

Le Conseil Municipal, a approuvé, À L'UNANIMITÉ, le projet d'étude de faisabilité géothermique pour l'équipement culturel « Sémaphore » et le plan de financement prévisionnel. Il a autorisé Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de financement auprès de Clermont Auvergne Métropole au titre du dispositif « CHALEUR+ demain » en vue de la modernisation de l'installation de chauffage, ventilation, climatisation de l'équipement « Sémaphore », et a sollicité une participation financière à hauteur de 50 % du montant prévisionnel HT de l'étude de faisabilité géothermique.

❖ **Projet d'extension du cimetière communal**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, avec 27 voix pour et 2 abstentions (M. REGNIE Steven et Mme MOLLAR Caroline) a approuvé le projet d'extension du cimetière communal et le plan de financement prévisionnel et a autorisé Monsieur le Maire à organiser une enquête publique relative au déclassement partiel de la Rue de Chantelauze et à déposer un dossier de demande de financement auprès du Président du Conseil Départemental au titre du Fonds d'Intervention Communal (FIC) à hauteur de 52 481 €. Il a autorisé Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de financement auprès de Madame la préfète au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 107 838 €.

CULTURE

❖ **Conventions d'aide financière avec la SACEM au titre du festival « Sémaphore en Chanson » et « Les Sémergences »**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a donné un avis favorable au projet de convention présenté avec la SACEM et a approuvé le versement par la SACEM d'une aide d'un montant de 5 000 € pour le festival « Sémaphore en Chanson » prévu entre le 6 et le 13 novembre 2020. Il a également donné un avis favorable au projet de convention présenté avec la SACEM et a approuvé le versement par la SACEM d'une aide d'un montant de 1 500 € pour l'opération « Les Sémergences » organisée entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 mai 2021.

❖ **Tarifs municipaux 2020-2021 de l'Ecole de Musique de la Vallée du Bédât**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé le dispositif tarifaire pour l'année 2020-2021 de l'école de musique intercommunale de la Vallée du Bédât.

ENFANCE JEUNESSE

❖ **Contrat Enfance-Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme pour la période 2019-2022**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé le contenu du contrat Enfance-Jeunesse avec la CAF du Puy-de-Dôme pour la période 2019-2022 et a pris acte de la signature par Monsieur le Maire dudit contrat et tout document y afférent afin de permettre à la ville de bénéficier des aides précieuses accordées par ce partenaire.

❖ **Modification du règlement intérieur de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM)**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé les modifications du règlement intérieur de l'Accueil Collectif de Mineurs, qui seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2020.

❖ **Tarifs municipaux : services périscolaires et extrascolaires**

Le Conseil Municipal, a approuvé, À L'UNANIMITÉ, avec 28 voix pour et 1 abstention (M. REGNIE Steven) les modifications du dispositif tarifaire des services péri et extrascolaires qui seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2020.

PATRIMOINE

❖ **Bilan des opérations immobilières 2019**

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, avec 26 voix pour et 3 abstentions (M. REGNIE Steven, Mme MOLLAR Caroline et M. FENAILLE Gabriel) le bilan des opérations immobilières de l'année 2019. La Ville a réalisé 2 cessions, pour un montant de 371 973,00 € et 2 acquisitions, pour un montant total de 282,26 €.

❖ **Cession foncière Rue de Terre Blanche au profit de M. et Mme QUANTY**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, avec 26 voix pour et 3 abstentions (M. REGNIE Steven, Mme MOLLAR Caroline et M. FENAILLE Gabriel) a donné un avis favorable au principe d'une cession amiable d'une emprise d'une contenance de 420 m² environ, issue de la parcelle AO 85 sis rue de Terre Blanche, pour un montant de 68 000 € au profit des conjoints QUANTY.

❖ **Cession foncière Les Quartières au profit de M. KARABULUT et Mme GORGURCU**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a donné un avis favorable au principe d'une cession amiable d'une emprise d'une contenance de 730m² environ, issue de la parcelle AH n°29 sis Les Quartières, pour un montant de 42 500 € au profit de M. KARABULUT et Mme GORGURCU.

❖ **Cession foncière Les Étanches au profit de M. GRELET**

Le Conseil Municipal, À LA MAJORITÉ, avec 26 voix pour et 3 voix contre (M. REGNIE Steven, Mme MOLLAR Caroline et M. FENAILLE Gabriel) a donné un avis favorable au principe d'une cession amiable des parcelles cadastrées F 567 et F 569 d'une contenance totale de 5 955 m² pour un montant de 11 900 € au profit de M. GRELET de la SCI GRELET.

❖ **Acquisition foncière amiable Rue de la Chanaud auprès des Consorts DURAND**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a donné un avis favorable au principe d'une acquisition amiable des parcelles AN 8 et AN 9 sis Rue de la Chanaud auprès des conjoints DURAND pour un montant de 33 488 € et a donné mandat à l'EPF SMAF AUVERGNE pour acquérir auprès des conjoints DURAND, les parcelles précitées dans les conditions mentionnées.

❖ **Cession d'un plancher démontable au fond de dotation de la SCIC « Friche la Belle de Mai »**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, avec 27 voix pour et 2 abstentions (M. REGNIE Steven et Mme MOLLAR Caroline) a approuvé la cession de ce plancher démontable au profit du Fond de dotation de la SCIC « Friche La Belle de Mai » pour un montant de 16 000 € TTC.

AFFAIRES GÉNÉRALES

❖ **Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Le Conseil Municipal, a approuvé, À L'UNANIMITÉ, une proposition de liste de contribuables en vue de constituer la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

❖ **Désignation des représentants de la Commune au sein d'associations locales et d'organismes divers**

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des représentants de la Commune au sein d'associations locales et d'organismes divers comme suit :

- liste présentée par « Cébazat en Mouvement », 26 voix pour,
- liste présentée par « Nouvelle ère pour les Cébazais », 3 voix pour.

Ainsi, ont été désignées, À LA MAJORITÉ pour le représenter dans l'association énumérée ci-après, les personnes suivantes :

	Titulaires désignés	Suppléants désignés
Cébazat Animations :	Patrick ROSLEY Tony DA SILVA Cédric BOYER Yves SOLVIGNON Jocelyne CHALUS	
Cébazat Tennis Club :	Tony DA SILVA Elisabeth GANNE	Maxime LAFORGE Andrea DISSARD
Club « Regain » :	Aldina PAREDES Jocelyne CHALUS Maurice OLEON Marie Thé FOURNIER	/
C' ma Chanson :	Maxime LAFORGE Elisabeth GANNE Pascale AMEIL Andrea DISSARD	/
Cebaz'Tempo :	Le Maire, Flavien NEUVY Yolande CHAPUT Pascale AMEIL Andrea DISSARD	/
Conseil de gestion de l'école privée « Sainte-Cécile » :	Olivier MOREL	/
Maison de retraite « La Miséricorde » :	Marie Thé FOURNIER	/

Ainsi, ont été désignées, À L'UNANIMITÉ pour le représenter dans l'association énumérée ci-après, les personnes suivantes :

	Titulaires désignés
Comité de Jumelage :	Le Maire, Flavien NEUVY Olivier MOREL Yves SOLVIGNON Fabrice BAARDMAN-BOGERMAN Dominique MARQUIE Gabriel FENAILLE

FINANCES / COMMANDE PUBLIQUE

❖ **Compte de Gestion 2019**

Sous la présidence de Monsieur Patrick ROSLEY, Premier Adjoint au Maire, le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, (Monsieur le Maire se retirant et ne prenant pas part au vote), par 26 voix pour et 3 abstentions (M. REGNIE Steven, Mme MOLLAR Caroline et M. FENAILLE Gabriel) le compte de gestion de la Commune dressé par le Trésorier Municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

❖ **Compte Administratif 2019**

Sous la présidence de Monsieur Patrick ROSLEY, Premier Adjoint au Maire, le Conseil Municipal a adopté, À LA MAJORITÉ, (Monsieur le Maire s'étant retiré et ne prenant pas part au vote) par 25 voix pour, 1 voix contre (M. REGNIE Steven) et 2 abstentions (Mme MOLLAR Caroline et M. FENAILLE Gabriel), le compte administratif 2019 de la Ville comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Prévu :	10 227 855,66 € 9 241 306,00 € sans le prélèvement	Prévu :	10 227 855,66 €
Réalisé :	8 972 132,50 € Soit 97,09 %	Réalisé :	10 802 115,59 € Soit 105,61 %
Excédent de fonctionnement : 1 829 983,09 €			

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Prévu :	5 851 941,35 €	Prévu :	5 851 941,35 € 4 865 391,69 € sans le prélèvement
Réalisé :	4 723 169,22 € Soit 80,71 %	Réalisé :	4 332 775,90 € Soit 89,05 %
Déficit d'investissement : 390 393,32 €			

RESTES A REALISER (RAR)			
Dépenses		Recettes	
831 818,00 €		366 437,00 €	
Résultat : - 465 381,00 €			
Résultat total de la section d'investissement : - 390 393,32 – 465 381,00 = - 855 774,32 €			

Excédent de fonctionnement capitalisé au BP 2020	
<u>855 774,32 €</u>	

Excédent de fonctionnement reporté au BP 2020	
<u>974 208,77 €</u>	

❖ Affectation de résultats 2019

Le Conseil Municipal a décidé, À L'UNANIMITÉ, (Monsieur le Maire s'étant retiré et ne prenant pas part au vote) par 25 voix pour et 3 abstentions (M. REGNIE Steven, Mme MOLLAR Caroline et M. FENAILLE Gabriel), d'affecter en section d'investissement du budget 2020, une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019, soit 855 774,32 € et de reporter, en section de fonctionnement du budget 2019, le solde de l'excédent de fonctionnement 2019, soit 974 208,77 €.

❖ Débat d'orientation budgétaire 2020

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'orientation budgétaire et de la tenue d'un débat.

❖ Subventions au titre de l'année 2020

Le Conseil Municipal a décidé, À L'UNANIMITÉ, d'accorder au titre de l'année 2020, les subventions telles qu'elles ressortent de l'état ci-annexé, étant précisé que pour :

- l'Amicale Laïque : M. NEUVY Flavier ne prend pas part au vote,
- Cébazat Animations : M. NEUVY Flavier, M. DISSARD Andréa et Mme AMEIL Marie-Jeanne ne prennent pas part au vote,
- Don de sang bénévole : Mme CHAPUT Yolande ne prend pas part au vote,

Budget Primitif 2020 - Subventions

ASSOCIATIONS	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNELLE
Amicale des Motards Cébazat	500 €	100 €
ACEDAC Course Cycliste Vallée du Bédât		2 357 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 500 €	500 €
Amicale Laïque	12 000 €	
Amicale Laïque (Volley)	10 500 €	
Amicale Anciens Combattants et Amis de Cébazat	211 €	
APE Jules Ferry Cébazat	500 €	
Association l'Espoir	356 €	
AVF Accueil	670 €	
CAVA	580 €	800 €
Cébazat Activités Loisirs (CAL)	432 €	
Cébazat Animations	18 090 €	
Cébazat Commerce Artisanat	1 000 €	1 000 €
Cébazat Judo	300 €	500 €
Cébazat Mémoire et Patrimoine	500 €	500 €
Cébazat d'hier et d'aujourd'hui	500 €	
Cébazat Sports	8 700 €	
Cébazat Sports foot féminin	4 100 €	
Cébazat Tennis Club	1 240 €	
CébazTempo	350 €	
Club Regain	1 072 €	
C'Ma Chanson (BS)	1 800 €	
Comité Départemental Prix Résistance et Déportation	150 €	
Comité de Jumelage	520 €	
Comité Social du Personnel Communal	5 500 €	
Don de sang bénévole	350 €	
Donneurs de Voix (bibliothèques sonores)	300 €	
Ensemble Cébazat	302 €	
Espace et Course	1 106 €	
Elincelle (CHU)	250 €	
Jardin Botanique Auvergne		1 000 €
Les Petits Cébazous	302 €	
Les Uns Parfaits	533 €	
Modélisme Nautique Cébazaire	215 €	
PEP Clermont-Ferrand	109 €	
Self defense féminine de Cébazat		200 €
Société de chasse Saint Hubert Club de Cébazat	323 €	
Société de pêche AAPPMA Vallée du Bédât	840 €	
Un espoir pour tous	302 €	
Enveloppe libre (attribution par délibérations)	4 000 €	
Dispositif subvention ravalements façades	1 000 €	
Projets pédagogiques des écoles - coopératives	4 046 €	
Orchestre à l'école		1 500 €
CCAS Cébazat (compte 657362)	125 000 €	
Total	210 049 €	8 457 €

❖ Révision des loyers des logements communaux des groupes scolaires

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a donné un avis favorable au principe de revalorisation des loyers des logements des écoles sur la base de l'indice de référence des loyers, à compter du 1^{er} juillet 2020.

❖ Participation communale au fonctionnement de l'école privée Sainte-Cécile pour l'année 2020-2021

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, par 26 voix pour et 3 abstentions (M. REGNIE Steven, Mme MOLLAR Caroline et M. FENAILLE Gabriel) a décidé de fixer, pour 2020, la participation de la Ville à l'école Sainte-Cécile à 672,55 € par élève de Cébazat et a approuvé le versement de la participation communale au profit de l'école privée Sainte-Cécile pour les classes préélémentaires et élémentaires, au titre de l'année 2020-2021, à hauteur de 39 681 €.

❖ **Prime annuelle du personnel 2020**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a décidé de fixer à 1 232,53 € bruts le montant de la prime annuelle à verser au personnel en 2020 et a approuvé le versement, en raison de la crise sanitaire, de la première moitié par anticipation en mai 2020 sur la base du montant 2019, et la régularisation du montant 2020 dans le cadre du mois de novembre.

❖ **Taux d'imposition locales 2020**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, avec 26 voix pour et 3 abstentions (M. REGNIE Steven, Mme MOLLAR Caroline et M. FENAILLE Gabriel) a maintenu pour 2020, les taux d'imposition locales ainsi qu'il suit : Taxe d'habitation : 16,84 %, Taxe foncière sur les propriétés bâties : 15,63 % et Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 106,77 %.

❖ **Budget Primitif 2020**

Le Conseil Municipal, À LA MAJORITÉ, par 26 voix pour et 3 voix contre (M. REGNIE Steven, Mme MOLLAR Caroline et M. FENAILLE Gabriel), a adopté le budget de la Commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à 9 879 272,77 € et en section d'investissement à 3 576 999,09 €.

INTERCOMMUNALITÉ

❖ **SIEG du Puy-de-Dôme : rapport d'activité et compte administratif 2018**

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication du rapport d'activité et du compte administratif 2018 du SIEG du Puy-de-Dôme.

❖ **SEMERAP : compte rendu technique du service public d'assainissement 2019**

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication du compte rendu technique du service public d'assainissement 2019 de la SEMERAP.

Personne ne demandant plus la parole, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h50.